

COMMUNE DE QUELMES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2024.

L'an deux mille vingt-trois le 28 Février 2024 à 18 H 30.

le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Cordier André Maire, en suite de convocation en date du 23.02.2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Étaient présents : Tassart David, Decocq Philippe, Delamaere Bertrand, Hembert Carole, Degremond Frederic, Leroy David, Cordier André, Gazulla José, Banquart Thomas, Braem Maryline, Decroix Michaël, Luysaert François

Étaient absents Excusés : Dubreucq Jacques-Antoine, Mesmacque Catherine

Était absent : Demol Jean-François

Est nommé(e) secrétaire : Degremond Frederic

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la séance précédente du 15 décembre 2024

Délibération : 1/2024

Bilan de la concertation et arrêt de la cartographie des ZAENR

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 1^{er} Septembre 2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- une réunion publique présentant le projet s'est tenue le 13 Décembre 2023 ,

Le Maire présente le bilan joint de cette concertation joint en annexe (cf annexe 1 : Bilan de la concertation du public) :

- 3 personnes ont consigné des observations sur le registre
- 36 personnes étaient présentes en réunion publique
- 0 personnes et 0 contribution ont été reçues via la consultation électronique

qu'à l'issue de la concertation, les ZAEnR identifiées dans la cartographie annexée à la délibération du 1^{er} Septembre 2024 sont validées et joint en annexe 2.

Après échanges, le Conseil Municipal :

- approuve le bilan de la concertation annexé à la présente et les suites données à cette concertation,
- arrête les propositions zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente,
- précise que la présente délibération sera transmise, à la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département,
- précise que la présente délibération approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communale qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Energie des Hauts-de-France.

Annexe à la délibération d'identification des ZAEnR de la commune de Quelmes

L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit une concertation du public selon les modalités librement déterminées par la commune a été mise en œuvre sur la définition

des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) ainsi de leurs ouvrages connexes.

Le présent document rappelle les modalités de concertation, présente le bilan des avis rendus ainsi que les motivations des suites données.

1. Modalités de consultation

La concertation du public relative aux zones d'accélération pour l'implantation des installations terrestres de production d'énergies renouvelables s'est déroulée :

- en réunion publique organisée le 13.12.2023

Le public était invité à donner ses observations :

- Sur le registre déposé en mairie

2. Avis recueillis

Dans le cadre de la concertation, XXXX avis, ont été déposés :

- 3 personnes ont consigné des observations sur le registre
- 36 personnes étaient présentes en réunion publique
- 0 personnes et 0 contribution ont été reçues via la consultation électronique

Ces avis portent sur une ou plusieurs ZAEnR, détaillées ci-après :

Avis portant sur les ZAEnR proposées en annexe de la délibération du XXX	Observations	Suites données
Solaire photovoltaïque au sol	Néant	
Solaire photovoltaïque sur bâtiment et ombrières de parking	Néant	
Solaire thermique au sol	Néant	
Solaire thermique sur bâtiment et ombrières de parking	Néant	
Biogaz (incluant les gaz de décharges et de boues de step)	Néant	
Eolien	2 Observations	
Biomasse (y compris biocarburants)	Néant	
Geothermie (y compris PAC géothermique)	Néant	
Pompes à chaleur aérothermique	Néant	
Valorisation de l'énergie fatale (chaux ou froid) et du gaz de mine	Néant	
Hydroélectricité (y compris énergies marémotrices, houlomotrice et autres énergies marines)	Néant	
Valorisation énergétique des déchets autres que biomasse dit de récupération	Néant	

3. Synthèse de la concertation

Présenter pour chaque ZAEnR les orientations retenues + cartographies et/ou zonages

Présentation du Rapport du SED (EAU ET ASSAINISSEMENT)

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal comme chaque année, le rapport eau/assainissement du SED. Au sein de la CCPL seules 6 communes font parties du SED (Acquin-Westbécourt, Boisdingham, Leulinghem, Quelmes, Quercamps et Zudausques). Pour le secteur, le volume d'eau entre 2021 et 2022 a augmenté de 96%, il est passé de 948 573 m³ à 1 858 787 m³. Pour l'assainissement, la Commune de Quelmes compte 244 logements et 194 d'entre eux sont raccordés à l'assainissement ce qui représente 80%. Pour la bonne santé et le bon écoulement du réseau, le SED effectue des curages. En 2022 ce sont les routes d'Acquin, Chemin de la Planquette ainsi que la Route de Zudausques qui ont été curées. Pour plus de renseignements les rapports annuels de l'eau potable et de l'assainissement sont disponibles en mairie.

Repas des Aînés

A l'occasion du 21ème repas des aînés, le Conseil Municipal décide, comme l'année dernière de faire ce repas à la Guinguette de Tilques. Le menu a été choisi : potage aux asperges, entrée : vol au vent, Plat : Sauté de veau, Dessert : Vacherin à la Framboise. Les invitations aux aînés seront envoyées le vendredi 01.03.2024.

Demande de la Saint Hubert

La société de Chasse de la SAINT-HUBERT a présenté une demande au Conseil Municipal. N'utilisant jamais la salle des fêtes par rapport aux autres associations, la société souhaiterait bénéficier d'une gratuité de la location de terre. Le Conseil municipal émet un avis favorable et autorise la Société de chasse à occuper les terres communales gratuitement. Un acte sera rédigé afin que les 2 parties soient protégées.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

City Stade

Monsieur le Maire présente les 5 propositions commerciales (CASAL SPORT, SATD, QUALICITE, AGORESPACE, LUDICITE). Après divers échanges, le conseil a retenu le city stade de SATD et de Qualicité. Les devis seront à refaire car le conseil souhaite que l'ensemble du City stade soit surélevé d'un filet et non pas 3 côtés. Après d'éviter des discordes de voisinage ou alors avec les personnes qui jouent à la pétanque. Monsieur le Maire informe le conseil que nous sommes toujours en attente de la subvention du Département. Après notification de celle-ci une décision sera prise

Parc éco-paturage

Le Maire rappelle que le Parc naturel Régional des Caps et Marais d'opales a investi l'aménagement de l'ancien terrain de foot et que Mr André LECLERCQ met ses moutons afin de limiter l'entretien de ce terrain. Les administrés et Mme LEGRAND avec ses élèves allaient régulièrement à la marre. A ce jour sans clôture, ils ne peuvent plus s'y rendre. Il est donc décidé que les employés communaux mettraient en place cette clôture (estimée à environ 500€) afin de satisfaire tout le monde.

Eclairage Public

L'éclairage public a été refait intégralement en 2016. A cette date Monsieur le Maire avait fait une demande à Mr Croquelois afin d'y installer un éclairage chemin de la Planquette, mais ils ont refusé. A ce jour Mr Croquelois souhaiterait que la commune installe un lampadaire public dans leur rue. 2 devis ont été faits l'un en éclairage solaire (4796€) et un devis avec un lampadaire standard (1796€) le Conseil décide d'installer un éclairage standard chemin de la planquette.

Projet école

Monsieur le Maire revient sur le projet école qui est resté en stand-by cette année, souhaiterait lancer la procédure de sélection d'une maîtrise d'œuvre. Le conseil accepte sous réserve que 2 projets soient menés l'un en traditionnel et l'autre en modulaire. L'inclusion du logement communal est approuvée. Le conseil accepte et autorise le maire à faire les démarches nécessaires pour lancer la procédure de sélection de la maîtrise d'œuvre.

Fontaine à eau

Après plusieurs demandes de la part des institutrices pour mettre en place une fontaine à eau, Monsieur le Maire va se renseigner au SED afin de transférer la fontaine de la Mairie à L'école.

Projet clôture cimetière

Le Maire informe le Conseil que la haie au niveau du cimetière de l'église est en train de tomber. Il est décidé de le remplacer par des plaques de béton, et par la même occasion afin de mettre aux normes l'église mettre en place une entrée pour les personnes à mobilité réduite.

Achat d'un ordinateur portable

Le CMJ souhaite que la commune investisse dans un ordinateur portable pour faciliter leur travail et mener leur projet. Le conseil autorise l'achat d'un ordinateur portable. Monsieur le Maire va se rapprocher de la société Planet 'micro à Saint-Omer

Achat d'un vidéo projecteur

Le Maire informe le conseil de sa volonté d'acheter un vidéo projecteur pour faciliter le déroulement des réunions. Le conseil autorise le Maire à faire des devis pour l'achat d'un vidéoprojecteur

Réfection des Chemins

Le Maire décide d'allouer au budget la somme de 10 000€ pour la réfection des chemins. Après divers échanges avec les agriculteurs il est décidé de refaire le chemin du Brinda, de la Campe et de la planquette (chemins qui en ont le plus besoin). Des renseignements seront également demandés pour savoir si des subventions pourraient être sollicitées avec le ruissellement de l'eau lors des inondations (la commune étant reconnue en état de catastrophe naturelle)

Pose de robinets complémentaires

Le Maire rappelle qu'une demande de devis avait été faite auprès de l'entreprise colliez pour poser des robinets complémentaires pour les femmes de ménage à la salle des fêtes et l'école.

Poursuite des travaux des combles classe de CP

Le conseil est informé que toute l'isolation des combles de la classe de CP est effectuée, l'entreprise Blot a posée l'alimentation électrique. Il sera à prévoir au budget 2024 les placo, portes et chauffage.

Pose d'un ralentisseur Rue de la place (communale)

Suite à plusieurs plaintes de Mme DHUIME, il faudrait trouver une solution pour faire baisser la vitesse des véhicules dans la rue. Le conseil émet déjà la supposition de mettre une glace (qui ont déjà acheté), réduire la vitesse à 30km/h. Afin d'assurer la sortie en toute sécurité de Mr et Mme DELGOVE il y aurait lieu de mettre en place des chicanes avec des plots pour ne pas gêner les agriculteurs avec leurs engins.

Couverture du Bungalow

En cas de forte pluies, il y a des infiltrations au niveau du raccord entre la salle des fêtes et le bungalow. Il faudra prévoir au budget des tôles (500€ suite au devis fait par David à l'entreprise Doutréland). Ce sont les employés communaux qui feront les travaux.

Mise en place de Cavurne

Une étude sera réalisée et un devis devra être demandé pour mettre en place des cavurnes au nouveau cimetière.